

**6 Société et Culture**

**Éducation/ Début des épreuves du Certificat d'études primaires (CEP)**

**Le ministre visite quelques centres d'examen**



La ministre de l'Éducation nationale visitant les jardins de l'école publique de Damas : une réalisation des élèves de cet établissement.



Des élèves de l'école publique de Mindoubé lors de la présentation des objets d'art.



Quelques réalisations des élèves de l'école publique de Mindoubé.

**P.M.M**  
Libreville/Gabon

**DÉBUTÉ** lundi 09 avril 2018, l'examen du Certificat d'études primaires (CEP) s'est poursuivi, hier, sur l'ensemble du territoire gabonais avec les épreuves de présentation d'objets d'art, de chants et de récitations. A cet effet,

la ministre de l'Éducation nationale, Nadine Patricia Anguile Obame, a visité quelques centres d'examen, notamment ceux de Batavéa 1 et 3, dans la circonscription centre de Libreville, où sont inscrits environ six mille candidats. Puis les centres des écoles publiques de Damas et de Mindoubé. Mme Anguile Obame s'est, notamment, imprégnée de l'effectivité de cette pre-

mière phase des examens et a pris part à la présentation des œuvres d'art réalisées par les candidats. Des réalisations placées sous le sceau du retour à la terre. Une thématique qui a permis aux élèves de mettre en exergue les compétences acquises dans le domaine du travail manuel, de l'agriculture, de la peinture... Après avoir fait le tour de

ces centres d'examen, la ministre s'est dit satisfaite des œuvres d'art réalisées par ces artistes en herbe. «C'est avec satisfaction que j'ai entrepris d'aller rendre visite à quelques élèves qui ont démarré les épreuves du Certificat d'études primaires. Nous sommes satisfaits du déroulement de l'examen et avons pu saluer nos enseignants et encourager les élèves dans ces épreuves», a souligné

Mme Anguile Obame. Aux écoles publiques de Damas et de Mindoubé, dans la circonscription sud de Libreville, la ministre de l'Éducation nationale a apprécié les efforts des apprenants, qui ont pu respecter le thème de cette année, dans la réalisation de leurs objets d'art. «Dans ces écoles, nous avons pu admirer les compétences des élèves, soit

avec des petits vergers, soit avec l'initiation des plants. Les enfants se sont entraînés à préparer des plants d'arachide, de maïs. Ce qui nous a réjouis, parce que cet exercice s'inscrit dans la ligne droite des orientations du chef de l'État. Et c'est sur ce projet que nous travaillons actuellement avec le ministre de l'Agriculture», a poursuivi la ministre de l'Éducation nationale.

**Enseignement supérieur/Grève du Snec-UOB**

**La mayonnaise peine à prendre**

**F.B.E.M**  
Libreville/Gabon

**UN** mois, jour pour jour, après la suspension de sa grève, le Syndicat national des enseignants-chercheurs de l'Université Omar Bongo (Snec-UOB) a remis ça lundi dernier. Mais à l'inverse de la première grève qui était due

au non-paiement du passif des prestations de ses membres, celle du début de semaine tient sur trois points : "l'annulation de l'Ordonnance du Conseil des ministres du 23 février dernier", laquelle institue, entre autres, le paiement des fonctionnaires au trentième, et l'avancement exclusif au mérite. Mais aussi, "la revalorisation de leurs pensions retraitées, conformément au



Photo : Ariside Moussevou

nouveau système de rémunération". Les enseignants exigent enfin « (leur) reclassement Cames (Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur, ndlr) qui sont bloqués depuis quatre ans, contrairement à ce qu'affirme le ministre de la

Fonction publique.» C'est ce qu'a expliqué le président du Snec-UOB, Mike Moukala Ndoumou, joint hier au téléphone par l'Union. Il faut souligner que cette grève du Snec-UOB, qui s'inscrit dans le sillage de celle du Snec-National, sinon de la centrale syndicale Dynamique unitaire (DU), a du mal à prendre, pour l'heure, au sein de l'UOB.

**La grève décrétée par le Snec-UOB peine à prendre au sein de l'établissement.**

**Grève des délégués du PMUG/ A l'issue d'une concertation avec la direction générale**

**Ils ont regagné leurs points de vente**

**R.H.A**  
Libreville/Gabon

**LUNDI** dernier, vers 18h 30, les délégués du Pari mutuel urbain gabonais (PMUG) ont pris d'assaut le siège de cette structure au centre-ville de Libreville. Ils ont, de façon unanime, refusé de procéder aux versements habituels, pour réclamer un meilleur traitement de la part de l'administration du PMUG, une augmentation de leur commission et le départ du directeur général. En clair, leur grogne repose sur trois points : les horaires de travail très contraignants, le pourcentage 9,5% retiré sur la commission et une augmentation des commissions qui leur sont redistribuées. Après plusieurs échanges avec la direction générale, les délégués ont finale-



Photo : Rudy Hombenet

Etienne Mambenda, DGA chargé de la communication : "Travailler jusqu'à 17h leur aurait été bénéfique".



Photo : R.H.A

de droite : Les kiosques ouverts hier au lendemain de la grogne des délégués.

ment décidé de reprendre le chemin de leurs points de vente respectifs hier matin. « Informés de leur mouvement, nous sommes entrés en négociation avec eux pour savoir quelles sont leurs revendications. Nous avons été surpris de constater qu'ils ne se sont pas concertés au préalable, mais surtout qu'il n'y avait pas de cahier avec des revendications», a expliqué hier à l'Union, le directeur général adjoint, chargé du

commercial, marketing et communication, Etienne Mambenda. Pour une sortie de crise, une rencontre a été initiée. Après une concertation, séance tenante, les agents mécontents ont soulevé les trois points cités plus haut. Pour ce qui est du retrait des 9,5% sur la commission des délégués, la direction générale leur a fait savoir qu'il s'agit d'une retenue à la source régie par une Loi des Finances. Précisément une disposition

de « l'Article 182 du Code général des impôts qui le recommande dans son édition du Code 2015. » Ajoutant que le PMUG n'intervient nullement dans cette opération. S'agissant des horaires de travail, M. Mabenda explique que cela découle de l'ajout d'une deuxième course du Quarté réclamée par les parieurs. A cet effet, une rencontre avait été initiée entre la direction générale et les délégués il y a près de six mois. « Ils ont

accepté de commercialiser cette deuxième course. Au-delà du programme que la direction leur a proposé, qui était de commercialiser une première course le matin et la deuxième, puis le lendemain, ils font directement le versement. Ils ont opté pour faire une journée continue. Une proposition que la direction a actée, mais à raison de 8h de travail. Nous avons donc fait la proposition de travailler de 08h à 16h, ce qu'ils ont accepté. Nous leur avons donc

proposé 3 marges d'horaire : soit de 08h à 16h, de 08h 30 à 16h30 ou 09h 30 à 16h 30. Ils ont tous opté pour 08h-16h. Par contre, il y a un peu plus d'une semaine, il y a eu un changement d'horaire en France. Ce qui fait que le Gabon a désormais un retard d'une heure sur les courses de chevaux. Nous avons donc demandé aux délégués de rattraper cette heure et s'adapter aux horaires de France. Au lieu de fermer à 16h30, ils devaient fermer à 17h. Ce qu'ils ont refusé, alors que c'est aussi bénéfique pour eux», estime le DGA. Par rapport au taux de reversement de leur pourcentage, Etienne Mambenda rassure : « Nous sommes en train de travailler sur ce problème. » Pour l'heure, les délégués ont repris leur activité, mais disent "rester en alerte".